



Cotisation 2017 : c'est le moment !

Adhérer, c'est important :

Pour affirmer nos valeurs communes, pour soutenir les actions de l'association ou agir directement contre la dégradation des paysages, pour donner un poids et une force qu'on ne peut avoir seul...

Tout simplement pour continuer à être membre de *Paysages de France*, association libre et indépendante, qui, sans vous, n'existerait pas...

Merci d'y penser, et pourquoi pas dès aujourd'hui ?



Pratique et rapide, la cotisation en ligne

Tout en haut de la page d'accueil du site de *Paysages de France*

Démontages : l'effet « suppositoire » des actions en justice

Trop souvent, les préfets ne se décident à faire cesser les infractions que lorsque l'association saisit la justice. Six affaires actuellement en cours d'instance (non encore jugées) en sont la démonstration : préfets du **Nord** (gigantesque enseigne Quick à Tourcoing, désormais disparue), de la **Loire** (publicités et enseignes à Civens et à Feurs, presque toutes démontées), de la **Somme** (enseigne géante scellée au sol à Roye, supprimée depuis), du **Doubs** (infractions à Besançon et Chalezeule, dont une gigantesque enseigne au sol Carrefour, également démantelée), de la **Haute-Corse** (voir page 2), et, enfin, de la **Nièvre** (voir page 3).

Ci-contre, quand McDonald's prétend défendre l'environnement (voir banderole) tout en violant le Code de l'environnement !



Olivier Saladin sur France Inter



Le comédien Olivier Saladin, invité dans le cadre de l'émission « Si tu écoutes, j'annule tout » sur France Inter, a été interrogé sur son combat contre ces panneaux publicitaires, qui, dit-il, Charline Vanhoenacker,

« **poussent comme de la mauve herb**e ».

L'animatrice lui ayant demandé s'il faisait bien partie de *Paysages de France* (il est l'un de ses administrateurs), Olivier Saladin a notamment

évoqué le cas de l'affichage publicitaire illégal : « *On envoie les relevés d'infractions aux préfets et aux maires, et en général ils ne font absolument rien. Alors que c'est une infraction au Code de l'environnement au même titre que si vous vidangiez votre voiture par terre !* »

Rappelons que l'État a d'ores et déjà été condamné à 70 reprises par la justice à la suite de recours déposés par Paysages de France.

(À écouter sur paysagesdefrance.org, rubrique « Vidéos »)

Fort coup de vent dans la région de Cambrai

En septembre 2015, *Paysages de France* demandait au préfet du Nord de prendre des arrêtés de mise en demeure en vue de la suppression de 24 panneaux publicitaires en infraction au Code de l'environnement dans les communes des Rues-des-Vignes et de Raillencourt-Sainte-olle.

La direction départementale des Territoires et de la Mer a alors procédé à la rédaction de 24 procès-verbaux qu'elle a envoyés dès décembre 2015 au procureur de la République. Résultat assez rapide puisqu'en avril dernier notre correspondant local constatait avec satisfaction la suppression de tous ces panneaux !



Raillencourt-Sainte-olle, réputée pour ses brochettes de panneaux illégaux.

Un bout de Corse « libéré » !

Depuis l'été 2016, une commune de Corse a été entièrement débarrassée de ses affichages publicitaires illégaux : la commune de Vignale, traversée par la RT 20, le long de laquelle des afficheurs s'étaient permis de planter 8 panneaux de 4 x 3 m, hors agglomération.

Entre 2013 et 2015, des adhérents corses de *Paysages de France*, excédés par l'anarchie publicitaire régnant sur leur île, avaient adressé plus de 300 relevés d'infractions au préfet de Haute-Corse, sans résultat. Il aura donc fallu que l'association dépose un recours auprès du tribunal administratif de Bastia pour que le préfet, dans l'attente de l'audience, se résolve enfin à appliquer la loi. Pendant ce temps, le lobby des afficheurs corses a réussi à faire voter un rapport par la collectivité

territoriale, demandant une adaptation réglementaire pour l'île (visant en fait à régulariser les panneaux illégaux). Ce rapport, truffé de nombreuses inexactitudes, contrevérités et même énormités, a gravement induit en erreur les conseillers de l'Assemblée de Corse. Notre association a donc réagi en adressant un courrier à chaque conseiller pour rétablir la vérité.

Espérons que la collectivité territoriale, correctement informée, saura défendre la qualité de vie des habitants et les paysages corses, composante essentielle de l'identité du territoire.

Reste aux préfets à faire appliquer la loi dans toute l'île, la Corse-du-Sud étant également touchée. Déjà, de nouveaux adhérents effectuent des relevés d'infractions dans ce département.



Avant/après le long de la RT 20 dans la commune de Vignale.

C'est la première fois que l'association saisit la justice en Corse. Une initiative qui a défrayé la chronique dans l'île de Beauté. Et conduit à de premiers résultats : tous les panneaux de Vignale ont disparu du paysage.



Incredyable, mais vrai : la ministre de l'Environnement fait de nouveau appel d'un jugement favorable à *Paysages de France* !

Non, ce n'est pas seulement ubuesque, c'est aussi extrêmement grave ! Car c'est l'État dit « de droit » qui, pour la deuxième fois, attaque un jugement le condamnant pour avoir refusé de faire respecter le droit ! Déjà, par un recours auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux, notifié à *Paysages de France* le 17 juin 2016, la ministre avait interjeté appel du jugement rendu le 15 mars 2016 par le tribunal administratif de Pau. Or, début septembre, *Paysages de France* apprend que la ministre attaque de nouveau. Cette fois-ci, contre le jugement rendu le 7 juin 2016 ! Comment une ministre de l'Environne-

ment peut-elle en arriver là ? Comment peut-elle s'opposer frontalement à la seule association nationale qui agisse avec le succès que l'on sait pour qu'une loi de protection de l'environnement, bafouée à grande échelle, soit respectée ? Est-ce parce que *Paysages de France* gêne des délinquants de l'environnement et des groupes de pression dont on a vu, lors du Grenelle puis avec le projet de décret « Decaux-Macron », de quel poids ils pouvaient peser dans ce pays ? Oui, l'affaire est grave, très grave : en agissant de la sorte, c'est au fonctionnement même de l'État de droit que l'État français s'attaque.

Un tronçon de la N7 en cours de nettoyage

Nationale 7 est une chanson de Charles Trenet qui évoque cette route qui relie Paris au Sud de la France, en passant par la Bourgogne et la vallée du Rhône. Elle a symbolisé durant des années la route des grands départs en vacances vers le sud. La N7 traverse la commune de Varennes-Vauzelles, limitrophe de Nevers dans le département de la Nièvre. Hélas ! cette route ne fait plus rêver. Elle est à présent bordée sur des kilomètres de bâtiments à vocation commerciale, parallélépipèdes disgracieux aux couleurs criardes. Les panneaux publicitaires de grand format et les enseignes hautes et nombreuses fleurissent tels des champignons vénéneux le long de cette voie. Ces dispositifs sont pour la plupart illégaux. En particulier les formats 4 x 3 m, interdits dans les communes de moins de 10 000 habitants. Ce désastre est le résultat du laxisme des autorités, maires et préfets qui se sont succédé depuis des années. C'est dans ce



contexte que *Paysages de France* a sollicité le préfet du département par l'envoi du relevé de 108 infractions au Code de l'environnement en lui demandant un démontage ou une mise en conformité des dispositifs illégaux. L'association a reçu récemment une réponse favorable du préfet qui a décidé de mettre en œuvre les moyens pour remédier à une situation qui n'a que trop longtemps duré. Bientôt « heureux, Nationale 7 » ?

Nouvelle victoire judiciaire : 5^e sanction pour le préfet des Hauts-de-Seine, 70^e condamnation de l'État

Le jugement rendu le 28 juillet 2016 par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sanctionne une fois de plus le préfet des Hauts-de-Seine. Dans un communiqué diffusé la veille de l'audience, l'association avait rappelé que ce dernier avait déjà été condamné à quatre reprises, en 2008, 2011, 2013 et 2014 !

La demande que lui avait adressée l'association remontait à juillet 2011 et concernait pas moins de 75 dispositifs publicitaires et enseignes en infraction, implantés dans la commune de Colombes. Or, en

dépit des quatre condamnations déjà prononcées, le préfet, chargé du respect des lois, n'avait jamais répondu à l'association ni pris la moindre mesure pour mettre fin à cette situation de non-droit. *Paysages de France* s'était alors résignée à saisir une fois de plus la justice, en avril 2015. Les préfets agissant au nom de l'État, c'est donc ce dernier qui a été condamné à indemniser l'association du préjudice que la carence de son représentant lui a causé, ainsi que des frais qu'elle a dû engager pour porter l'affaire devant la justice.

Se former, c'est possible !

Certains d'entre vous aimeraient bien passer à l'action pour défendre leur proche environnement, mais... ne savent pas comment s'y prendre. On peut évidemment hésiter en pensant à la complexité du Code de l'environnement : Faut-il tout lire ? tout connaître ? Cette publicité en face de chez moi est-elle légale ? Serait-il possible de la faire démonter ? Beaucoup de questions, auxquelles s'ajoute bien souvent

l'isolement, qui font qu'on laisse tomber, qu'on remet à plus tard... C'est pourquoi nous vous proposons désormais de vous aider à vous lancer en organisant de courtes formations, suivant vos besoins. Bien sûr, il serait préférable de se rencontrer sur le terrain et de faire ensemble des relevés d'infractions, mais ce n'est pas toujours possible. Voici donc ce que nous avons imaginé :

Le principe :

Formations à distance (téléphone + internet) destinées aux adhérents volontaires avec des membres du conseil d'administration (Éric Huftier et Jean-Pierre Boudry) pour, par exemple :

- connaître les infractions les plus courantes ;
- apprendre à faire une fiche d'infraction ;
- différencier enseignes et publicités ;
- se familiariser avec les procédures (Suis-je directement impliqué si je signale une infraction ? Comment se passe le suivi d'un dossier ?)

Comment ça se passe ?

- Vous joignez l'association (contact@paysagesdefrance.org) en précisant en quelques mots votre besoin de formation ;
- quand plusieurs adhérents se sont manifestés, une formation est proposée sous la forme d'une réunion téléphonique (gratuite !) complétée par des documents dynamiques en ligne (exemples en photo, textes réglementaires, fiches pratiques...) ;
- un suivi de formation est possible, pour ceux qui passeraient aux « travaux pratiques » ;
- une liste de discussion pour poursuivre les échanges devrait bientôt être mise en place.

N'hésitez pas, nous vous attendons.

Vous constaterez que vous pourrez facilement devenir un défenseur actif des paysages !

Quand Paysages de France « s'affiche »

Paysages de France essaie autant que possible de participer à diverses manifestations avec toujours un seul et même but : sensibiliser le plus grand nombre pour défendre nos paysages.

C'est ainsi qu'en septembre nous étions à la fête de l'Humanité : première participation de Paysages de France réussie à cette grande fête populaire et militante où se retrouvent beaucoup de grandes associations : rencontres enrichissantes avec des centaines de visiteurs intéressés par nos combats et nos modes d'action, nombreux soutiens, diffusion du guide Kivoitou... Un de nos adhérents d'Île-de-

France, Pierre Gennevois, a même pu expliquer à la secrétaire d'État Martine Pinville nos positions sur le décret Decaux/Macron, qu'elle a partagées.

En octobre, c'est l'anniversaire du ROSO (40 ans !) qui rassemblait plusieurs dizaines d'associations de l'Oise engagées dans la défense de l'environnement. Beaucoup d'échanges entre militants, avec des familles, et la visite à notre stand de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Barbara Pompili. Merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour préparer et animer ces rendez-vous, vecteur important de la diffusion de nos idées et de nos actions.



Petit rappel pour la secrétaire d'État Martine Pinville, que M. Macron avait envoyée à l'Assemblée nationale défendre un décret indéfendable...



Barbara Pompili échange avec deux administrateurs de Paysages de France (à gauche, Ronan Le Boubenec et Éric Huftier).